COLETTE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL COLETTE en société par actions simplifiée

Grant Thornton SAS
SAS d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Parc Edonia - Bâtiment G Rue de la Terre Victoria - CS 26822 35760 Saint-Grégoire Cedex

COLETTE
société à responsabilité Limitée
35 boulevard de la Liberté
35000 RENNES

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL COLETTE en société par actions simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision de l'associé unique en date du 17 avril 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante.

Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité font apparaître des capitaux propres négatifs de – 8 744 euros, une absence de chiffre d'affaires, et un résultat net en perte de – 4 557 euros.

L'objet de la société est d'exploiter une activité de restauration, avec le rachat en décembre 2025 du fonds de commerce « Léon le cochon » pour un montant total de 94 852,50 euros. Elle a par ailleurs réalisé des investissements pour un montant au 31 mars 2026 de 94 449,99 euros financés notamment par compte courant de son associé unique Vicartem Hôtellerie pour un montant de 155 616,78 euros.

La société a réalisé une perte de 41 987,01 euros au 31 mars 2026.

L'associé unique a décidé de réaliser une augmentation de capital en date du 6 mai 2026 de 67 731 euros afin d'effectuer une réduction de capital motivée par des pertes et d'apurer l'ensemble du report à nouveau débiteur d'un montant de 72 731 euros.

A l'issue de cette opération, le capital social est de 15 000 euros et les capitaux propres de 16 999,92 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le 6 mai 2026 à Saint-Grégoire

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International

Stéphane Bougreau, Associé

Signé par
STEPHANE BOUGREAU
33376534656363622d3763366…